Ensemble *pour une* ville propre

Ville de Saint Mitre les Remparts

Saint Mitre les Remparts

www.saintmitrelesremparts.fr

Ensemble *pou*

Chères Saint-Mitréennes, chers Saint-Mitréens,

La propreté de nos rues est un enjeu quotidien pour notre cadre de vie et notre bien-être. Mais plus largement, la gestion de nos déchets est aussi un enjeu majeur pour notre territoire et pour notre planète. Nos terres sont polluées. L'air que nous respirons est chargé en particules fines. Nos fleuves, nos mers, nos océans, regorgent de plastiques. La pression que nos sociétés et notre démographie font peser sur notre milieu est source de déséquilibres.

C'est pourquoi nous nous engageons dans une nouvelle démarche pour diminuer notre impact sur notre environnement.

La première étape consiste à mieux respecter les modes de collecte de nos déchets sur notre commune. Il n'est pas normal que des poubelles soient sorties en pleine journée. Il n'est pas normal que des conteneurs restent sur les trottoirs toute la semaine. Il n'est pas normal que des encombrants soient régulièrement abandonnés dans la rue ou à côté des points d'apports volontaires dédiés au tri sélectif. Il n'est pas normal non plus que certains propriétaires de chiens ne ramassent pas les déjections de leurs animaux.

Cet incivisme mobilise chaque jour des moyens humains importants : nos services techniques et notre budget communal sont lourdement sollicités, ce qui freine ou empêche le développement d'autres actions : travaux d'aménagements, embellissement de notre ville, services à la population.

Vous trouverez donc ci-après un rappel des règles en matière de gestion de nos déchets. Chacun est appelé à les respecter et à les faire respecter. Désormais, la verbalisation des contrevenants sera systématique, aidée par le déploiement prochain de 26 caméras de vidéoprotection supplémentaires. Plusieurs dizaines de poubelles publiques seront par ailleurs installées. Enfin, nous renforçons notre coordination avec la régie en charge de la collecte des déchets pour lutter contre le stationnement anarchique qui empêche régulièrement le passage des véhicules dans certaines rues.

Individuellement et collectivement, nous devons prendre nos responsabilités, mais aussi apporter davantage d'attention à chacun de nos gestes de consommation : le meilleur déchet reste celui que nous ne produisons pas. Notre patrimoine naturel est une richesse. Nos rues, nos collines, nos étangs, notre environnement, ne peuvent pas être une variable d'ajustement.

Ensemble, pour une ville propre.
Monsieur le Maire, Vincent Goyet

Avant de jeter, pensez ressourcerie !

L'Atelier récupère les meubles, petits électroménagers, multimédia, vaisselle, bibelots... **pour leur donner une seconde vie ! Un projet porté par les trois communes du Conseil de Territoire.**
Rendez-vous 5 rue Paul Painlevé à Croix-Sainte, Martigues.

Plus d'infos : www.saintmitrelesremparts.fr

	Cent
Déchets ménagers	**A sortir tous le** présentés dans o fermés et suspend à cet effet sur l'ha
Tri sélectif	**Tous les jours,** points d'apport vo sélectif. Rappel : pas faits pour vos c
Déchets verts et encombrants	**Chacun doit a métropolitain** Déchèterie de Centre technique c Charles Moulet 13500 Martigues **Tél. 04 42 13 25 6** > Du lundi au same dimanche de 8h30 à Po **A titre except être transpor conditions et** Après inscription **ramassage con dans la rue, de Tout contreven** → Les aiguilles c déchets verts. → Sont considér
Déjections canines	**Tout détenteur Tout contreven** **Le saviez-vous**
Autres déchets	**Pour recycler vo** Les ampoules no Les ampoules rec magasins de bric **Où déposer vos** prévu à cet effet,

r une ville propre

re-ville	Varage-Massane	Autres quartiers
s jours, **après 20h**, les sacs en plastique us aux crochets prévus bitation de l'usager.	**A sortir le mardi & vendredi avant 6h**, présentés dans le container prévu à cet effet, devant l'habitation de l'usager. Le container doit être rentré le jour-même !	**A sortir le lundi & jeudi avant 6h**, présentés dans le container prévu à cet effet, devant l'habitation de l'usager. Le container doit être rentré le jour-même !
à déposer dans les olontaire dédiés au tri vos crochets ne sont cartons et emballages !	**A sortir avant le vendredi matin**, présentés dans le container prévu à cet effet, devant l'habitation de l'usager. Le container doit être rentré le jour-même !	**A sortir avant le jeudi matin**, présentés dans le container prévu à cet effet, devant l'habitation de l'usager. Le container doit être rentré le jour-même !

apporter lui-même ses déchets verts et encombrants de manière systématique dans les déchèteries es les plus proches :

Croix-Sainte, Martigues
des Ateliers Nord, Avenue
0
di de 8h30 à 18h45 ; le
à 12h30

Déchèterie de Fos-sur-Mer
Route d'Istres, Route Nationale 569
13270 Fos-sur-Mer
Tél. 04 42 05 17 14
> Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h ; le dimanche de 8h30 à 12h

Déchèterie d'Istres
ZI du Tubé, Rue Copernic
13800 Istres
Tél. 04 42 55 36 28
> Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h ; le dimanche de 8h30 à 12h

our les déchets verts : **achats** de sacs translucides auprès de l'accueil mairie : 5€ les 20 sacs de 130L.

ionnel, les déchets verts ou les encombrants ne rentrant pas dans un véhicule léger et ne pouvant tés par une personne, peuvent être pris en charge par les Services Techniques municipaux, sous inscription uniquement : 04 42 44 03 45.

, les déchets verts ou encombrants devront être déposés **à l'extérieur devant son domicile, la veille de la date de venue avec les Services Techniques** (planning ci-après et sur le site de la ville). **Il est interdit de les abandonner vant chez soi ou encore devant les points d'apport volontaire.**
nant sera systématiquement verbalisé à hauteur de 35€ (R632-1 du Code pénal).

de pins, trop acides pour être compostées, sont à mettre dans des sacs translucides, non mélangées avec les autres

és comme encombrants, tous les déchets volumineux non dangereux : mobilier, matelas, gros appareils électroménagers.

de chien est tenu de l'accompagner pour sa sortie quotidienne et a l'obligation de ramasser les déjections. ant sera systématiquement verbalisé à hauteur de 68€ d'amende (R633-6 du Code Pénal).

? Des sacs sont à votre disposition gratuitement à Saint-Mitre Informations, renseignements au 04 42 49 18 93.

os ampoules, distinguez-les en deux catégories : les recyclables et les non-recyclables.
n recyclables sont toutes les ampoules à filament, à jeter dans votre poubelle classique avec les ordures ménagères.
cyclables comprennent les ampoules à décharge et à LED, à apporter dans les grandes enseignes ou encore dans les olage.

s piles usagées ? Tous les distributeurs de piles ont l'obligation de récupérer les piles, qu'ils disposent ou non d'un bac notamment les enseignes de la distribution alimentaire, bricolage ou électronique.

Planning de ramassage des déchets verts sur demande et sous conditions

PLANNING DE RAMASSAGE DES DECHETS VERTS 2021

JANVIER 2021				FEVRIER 2021				MARS 2021				AVRIL 2021			
V 1				L 1	Q1			L 1	Q1			J 1			13
S 2				M 2	Q1			M 2	Q1			V 2			
D 3				M 3	Q1			M 3	Q1			S 3			
L 4	Q1			J 4	Q1		5	J 4	Q1		9	D 4			
M 5	Q1			V 5	Q1			V 5	Q1			L 5			
M 6	Q1			S 6				S 6				M 6	Q1		
J 7	Q1		1	D 7				D 7				M 7	Q1		
V 8	Q1			L 8	Q2			L 8	Q2			J 8	Q1		14
S 9				M 9	Q2			M 9	Q2			V 9	Q1		
D 10				M 10	Q2			M 10	Q2			S 10			
L 11	Q2			J 11	Q2		6	J 11	Q2		10	D 11			
M 12	Q2			V 12	Q2			V 12	Q2			L 12	Q2		
M 13	Q2			S 13				S 13				M 13	Q2		
J 14	Q2		2	D 14				D 14				M 14	Q2		
V 15	Q2			L 15	Q3			L 15	Q3			J 15	Q2		15
S 16				M 16	Q3			M 16	Q3			V 16	Q2		
D 17				M 17	Q3			M 17	Q3			S 17			
L 18	Q3			J 18	Q3		7	J 18	Q3		11	D 18			
M 19	Q3			V 19	Q3			V 19	Q3			L 19	Q3		
M 20	Q3			S 20				S 20				M 20	Q3		
J 21	Q3		3	D 21				D 21				M 21	Q3		
V 22	Q3			L 22	Q4	Q2		L 22	Q4	Q2		J 22	Q3		16
S 23				M 23	Q4	Q2		M 23	Q4	Q2		V 23	Q3		
D 24				M 24	Q4	Q2		M 24	Q4	Q2		S 24			
L 25	Q4	Q2		J 25	Q4	Q2	8	J 25	Q4	Q2	12	D 25			
M 26	Q4	Q2		V 26	Q4	Q2		V 26	Q4	Q2		L 26	Q4	Q2	
M 27	Q4	Q2		S 27				S 27				M 27	Q4	Q2	
J 28	Q4	Q2	4	D 28				D 28				M 28	Q4	Q2	17
V 29	Q4	Q2						L 29				J 29	Q4	Q2	
S 30								M 30			13	V 30	Q4	Q2	
D 31								M 31							

MAI 2021				JUIN 2021				JUILLET 2021				AOUT 2021			
S 1				M 1	Q1			J 1				D 1			
D 2				M 2	Q1			V 2			26	L 2	Q1		
L 3	Q1			J 3	Q1		22	S 3				M 3	Q1		
M 4	Q1			V 4	Q1			D 4				M 4	Q1		
M 5	Q1			S 5				L 5	Q1			J 5	Q1		31
J 6	Q1		18	D 6				M 6	Q1			V 6	Q1		
V 7	Q1			L 7	Q2			M 7	Q1			S 7			
S 8				M 8	Q2			J 8	Q1		27	D 8			
D 9				M 9	Q2			V 9	Q1			L 9	Q2		
L 10	Q2			J 10	Q2		23	S 10				M 10	Q2		
M 11	Q2			V 11	Q2			D 11				M 11	Q2		
M 12	Q2			S 12				L 12	Q2			J 12	Q2		32
J 13			19	D 13				M 13	Q2			V 13	Q2		
V 14	Q2			L 14	Q3			M 14				S 14			
S 15				M 15	Q3			J 15	Q2		28	D 15			
D 16				M 16	Q3			V 16	Q2			L 16	Q3		
L 17	Q3			J 17	Q3		24	S 17				M 17	Q3		
M 18	Q3			V 18	Q3			D 18				M 18	Q3		33
M 19	Q3			S 19				L 19	Q3			J 19	Q3		
J 20	Q3		20	D 20				M 20	Q3			V 20	Q3		
V 21	Q3			L 21	Q4	Q2		M 21	Q3			S 21			
S 22				M 22	Q4	Q2		J 22	Q3		29	D 22			
D 23				M 23	Q4	Q2		V 23	Q3			L 23	Q4	Q2	
L 24				J 24	Q4	Q2	25	S 24				M 24	Q4	Q2	
M 25	Q4	Q2		V 25	Q4	Q2		D 25				M 25	Q4	Q2	
M 26	Q4	Q2		S 26				L 26	Q4	Q2		J 26	Q4	Q2	34
J 27	Q4	Q2	21	D 27				M 27	Q4	Q2		V 27	Q4	Q2	
V 28	Q4	Q2		L 28				M 28	Q4	Q2		S 28			
S 29				M 29			26	J 29	Q4	Q2		D 29			
D 30				M 30				V 30	Q4	Q2	30	L 30			
L 31	Q1							S 31				M 31			35

SEPTEMBRE 2021				OCTOBRE 2021				NOVEMBRE 2021				DECEMBRE 2021			
M 1				V 1				L 1				M 1	Q1		
J 2				S 2				M 2	Q1			J 2	Q1		
V 3			35	D 3				M 3	Q1			V 3	Q1		48
S 4				L 4	Q1			J 4	Q1		44	S 4			
D 5				M 5	Q1			V 5	Q1			D 5			
L 6	Q1			M 6	Q1			S 6				L 6	Q2		
M 7	Q1			J 7	Q1		40	D 7				M 7	Q2		
M 8	Q1			V 8	Q1			L 8	Q2			M 8	Q2		
J 9	Q1		36	S 9				M 9	Q2			J 9	Q2		49
V 10	Q1			D 10				M 10	Q2			V 10	Q2		
S 11				L 11	Q2			J 11			45	S 11			
D 12				M 12	Q2			V 12	Q2			D 12			
L 13	Q2			M 13	Q2			S 13				L 13	Q3		
M 14	Q2			J 14	Q2		41	D 14				M 14	Q3		
M 15	Q2			V 15	Q2			L 15	Q3			M 15	Q3		
J 16	Q2		37	S 16				M 16	Q3			J 16	Q3		50
V 17	Q2			D 17				M 17	Q3			V 17	Q3		
S 18				L 18	Q3			J 18	Q3		46	S 18			
D 19				M 19	Q3			V 19	Q3			D 19			
L 20	Q3			M 20	Q3			S 20				L 20	Q4	Q2	
M 21	Q3			J 21	Q3		42	D 21				M 21	Q4	Q2	
M 22	Q3			V 22	Q3			L 22	Q4	Q2		M 22	Q4	Q2	
J 23	Q3		38	S 23				M 23	Q4	Q2		J 23	Q4	Q2	51
V 24	Q3			D 24				M 24	Q4	Q2		V 24	Q4	Q2	
S 25				L 25	Q4	Q2		J 25	Q4	Q2	47	S 25			
D 26				M 26	Q4	Q2		V 26	Q4	Q2		D 26			
L 27	Q4	Q2		M 27	Q4	Q2		S 27				L 27			
M 28	Q4	Q2	39	V 29	Q4	Q2	43	D 28				M 28			
M 29	Q4	Q2		S 30				L 29	Q1			M 29			52
J 30	Q4	Q2		D 31				M 30	Q1			J 30			
												V 31			

Q1	LES ARNETE ET ABORDS (Lavandines - Arnètes)	Q2	LES BELLES AUX BOIS ET ABORDS (Crépon - Puget - Croix d'Aymard - Mistral - Belles aux Bois – Rostan
Q3	VARAGE - MASSANE	Q4	LE VIEUX VILLAGE ET LES ECARTS

IMPORTANT :

Après inscription, les déchets verts ou encombrants devront être déposés à l'extérieur devant son domicile, la veille de la date de ramassage convenue avec les Services Techniques (planning ci-dessus et sur le site de la ville). Tout contrevenant sera systématiquement verbalisé à hauteur de 35€ (R632-1 du Code pénal).

Sur le même principe, les containers doivent être sortis avant le passage de la collecte, et rentrés après leur passage.

Ne pas jeter sur la voie publique

www.saintmitrelesremparts.fr